

LE PETIT JOURNAL



Juillet 2021

CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairie-haudainville@grandverdun.fr

LE MOT DU MAIRE



Après bientôt 18 mois nous sommes toujours touchés dans notre quotidien par les conséquences du COVID 19. L'espoir né du récent déconfinement d'un retour certes encadré à une vie normale vient d'être douché par la perspective d'une 4ème vague et la mise en place du Pass sanitaire. Dans ce contexte, les projets d'animation en gestation (journée jeux, repas des anciens...) risquent d'être remis en cause. L'équipe municipale mettra tout en œuvre pour les maintenir dans le respect des contraintes sanitaires en vigueur. Prenez soin de vous et des autres.

Cordialement,
Patrick Lorans, Maire

Horaires d'ouverture de la Mairie Période COVID



Lundi 9h00 à 11h30 et
14h00 à 17h00
Mercredi 14h00 à 17h00
Vendredi 13h30 à 16h00

Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le

**1^{er} samedi du mois
de 10 h à 12 h
ou sur rendez-vous**

En dehors des permanences ci-dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

Patrick Lorans
06. 61.17. 25. 94
Philippe Véronique
06. 37.13. 71. 81
Lubraniecki Ghislin
06. 63. 22. 28. 45

Départ des CM2:



En cette fin d'année scolaire et comme le veut la tradition, M. le Maire a félicité les 21 élèves de CM2 qui terminent leur scolarité à l'école Edgar Gascon en leur offrant un dictionnaire.

Nous leur souhaitons une bonne rentrée au collège en septembre prochain.

Travaux City Stade

Les travaux de l'aire de jeux du square pour les enfants et du nouveau City stade (à côté du garage Renault) pour les adolescents ont démarré début juillet. Les jeunes pourront donc profiter pleinement de ces aires de jeux rapidement. D'autres projets d'embellissement de la commune sont à l'étude : réfection du boulodrome, réhabilitation du City stade Coteau de La Louvière, végétalisation de différents espaces...

ETAT CIVIL



Naissance

- Tressy THONIN né le 20 avril 2021
- Théa PIERRON née le 17 mai 2021

Dernière minute : L'Établissement français du sang (EFS) lance un appel au don urgent. Pour augmenter les réserves en produits sanguins une collecte est organisée le

- **Le jeudi 29 juillet** de 16 h à 19 h 30 à Dieue sur Meuse
- **Lundi 2 août** de 16 h à 19 h 30 à Haudainville

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 21 mai 2021



1. Approbation du compte-rendu du 26 mars 2021

Aucune remarque, ni observation n'est formulée par les membres du conseil et Monsieur le Maire propose d'approuver ce compte-rendu.

Le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Annule et remplace délibération N°11/2021 – Vote du Budget Primitif 2021

Suite à une erreur matérielle, le budget n'est pas applicable et il convient de le modifier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 (il peut être consulté en mairie).

3. Convention d'occupation du domaine public communal non routier au profit de Losange pour l'implantation d'un NRO/SRO

Présentation par Monsieur le Maire et acceptation de la convention d'occupation du domaine public communal non routier avec la Société Losange. Implantation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit dans le cadre du déploiement de la Fibre Optique, plus particulièrement d'un SRO (Sous-Répartiteur Optique) et un NRO (Nœud de Raccordement Optique).

4. Devis logiciel gestion des assemblées délibérantes

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il n'existe aucun logiciel pour la préparation des conseils municipaux (préparation délibérations, convocations électroniques, édition du procès-verbal et du compte rendu de séance, édition du recueil des actes...). Afin de faciliter le suivi et la préparation des conseils municipaux, le Maire présente un devis du Syndicat Mixte AGEDI, pour la somme de 475 euros TTC comprenant le logiciel e-assemblée (gestion des assemblées délibérantes) et l'installation.

Une contribution sera payée chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de retenir le devis du Syndicat Mixte AGEDI.

5. Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'attribution des demandes de subventions reçues à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer les subventions suivantes :

• Souvenir Français	50 €	• SLC la Beholle	1100 €
• ADMR	1000 €	• APF France Handicap	150 €
• Coop Agglo du Grand Verdun	1000 €	• Club VTT Saint Symphorien	100 €

Questions diverses

- Résiliation bail, appartement n°3 au 16 Grande rue ;
- Monsieur le Maire présente les différentes Déclarations d'intention d'aliéner et avec le conseil décide de ne pas préempter pour:
 - La parcelle AC 50 (jardin)
 - La parcelle ZB 241, immeuble situé rue du Pont de Belrupt
 - La parcelle ZA 190 et 191, local commercial situé route de Metz
- Présentation du diagnostic stratégique de la commune et Compte-rendu de la commission environnement.

La séance est levée à 22 h 40.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 2 juillet 2021



1. Approbation du compte-rendu du 21 mai 2021

Aucune remarque, ni observation n'est formulée par les membres du conseil et Monsieur le Maire propose d'approuver ce compte-rendu.

Le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Achat de la parcelle AC 348 rue des Boeufs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir la parcelle AC 348 rue des Boeufs, d'une superficie de 24 m², dans le but d'élargir la voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acheter la parcelle AC 348

3. Projet d'acquisition des parcelles AC 149, 150 et 214 ruelle de la Carrière

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le projet d'acquérir l'ensemble des parcelles AC 149, 150 et 214 ruelle de la Carrière, avec pour objectif une revente des dites parcelles libres de construction sous réserve d'évaluation des coûts potentiels liés à des extensions de réseaux. L'ensemble des propriétaires des parcelles a donné un accord verbal de principe au prix de 50 euros/m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à 8 voix pour et 3 abstentions, la proposition ci-dessus.

4. Demande de subvention auprès du Département pour l'aménagement paysager

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a pour projet l'aménagement paysager sur le futur city stade et square. Il présente le projet du CAUE. (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) Ce projet vise à améliorer le cadre de vie par la végétalisation des espaces concernés. Des subventions départementales dans la limite de 5000 € peuvent être demandées. Pour cela il y a lieu d'établir un plan de financement à joindre au dossier.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accepter le plan de financement prévisionnel de 281 67,60€
- De l'autoriser à solliciter les subventions auprès des différents financeurs ;
- De l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité des membres présents :

- Le plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-dessous ;
- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels c'est-à-dire auprès du Département et divers organismes.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Dans le cadre du plan de relance, nous répondrons avant le 30 septembre à un nouvel appel à projet qui viendra compléter les demandes de subvention déjà sollicitées.

5. Remboursement de la Caution à la locataire de l'appartement n°3 au 16 rue Grande

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du départ de la locataire de l'appartement N°3 AU 16 Rue Grande. IL propose de restituer la somme de 360 euros, caution versée le 01/12/2012 .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide, de rembourser la caution.

Et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Questions diverses

- Compte-rendu du CAUE ;
- Bilan stratégique : choix de 3 axes

La séance est levée à 21 h 43

Le bricolage et la tonte à quelle heure ?

Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage précise qu'« *aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde.* »

Cette réglementation concerne **la tonte de pelouse** et, plus globalement, toutes les **activités bruyantes de jardinage et de bricolage**. Outre les tondeuses à gazon et les tracteurs de pelouse, elle s'applique aussi aux coupe-bordures, aux taille-haies, aux débroussailleuses, aux tronçonneuses, aux scarificateurs, aux motobineuses, aux motoculteurs, aux aspirateurs et souffleurs de feuilles, aux broyeurs de végétaux, mais également aux perceuses, raboteuses, scies électriques et autres nettoyeurs à haute pression.

Depuis une modification en 1990 du Code général des collectivités territoriales, les maires des communes disposent d'un pouvoir de police générale en matière de lutte contre les bruits de voisinage. Ils sont autorisés à prendre un arrêté municipal fixant des créneaux horaires pour la tonte de pelouse. Par ailleurs, il faut savoir que les bruits de voisinage peuvent aussi être réglementés au niveau du département. Un arrêté préfectoral peut instaurer des règles en matière de tonte de pelouse.

Horaire légal de tonte de pelouse : jours ouvrables, samedi et dimanche

Voici les horaires appliqués pour les travaux de jardinage et de bricolage.

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h et de 14h00 à 20h00.

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00



Que faire de la tonte de gazon ?

Au printemps, il est courant de tondre sa pelouse une fois par semaine. On se retrouve très vite avec un gros volume d'herbes coupées. Plusieurs solutions plus ou moins idéales existent pour faire face à ces déchets « verts » :

☞ entreposer dans un coin du jardin la tonte de pelouse

Avantages : c'est simple et gratuit.

Inconvénients : outre un aspect peu esthétique, le tas va finir par pourrir et sentir mauvais.

☞ emmener la tonte de pelouse à la déchetterie.

☞ laisser l'herbe coupée sur la pelouse.

C'est la technique dite du « mulching » (du mot anglais « mulch », qui veut dire « paillis » en français).

Avantage : il n'y a aucun effort à fournir et l'herbe coupée sert d'engrais naturel.

Inconvénients : non seulement le mulching oblige à tondre très souvent (cette technique n'est pas adaptée aux herbes hautes), mais elle nécessite un matériel adapté.

☞ composter la tonte de pelouse

Avantages : le compost permet de se constituer un engrais naturel pour les plantes du jardin ou les fruits et légumes du jardin potager.

Inconvénients : il faut acheter ou bricoler un composteur. Pour éviter que l'herbe coupée ne fermente et pourrisse, il faut la mélanger avec des résidus secs (feuilles mortes, copeaux de bois, paille, papier, carton...). L'idéal est d'incorporer dans le compost moitié de déchets « verts » (tonte de pelouse, mais aussi restes de fruits et légumes) et de déchets « bruns ». Il faut également veiller à mélanger régulièrement avec un bâton le compost.

☞ Transformer l'herbe coupée en paillage

Avantages : en faisant sécher l'herbe coupée, on la transforme en paille qui, disposée en couches fines au pied des plantes, des haies et des cultures potagères, permet d'enrichir la terre, de limiter l'évaporation et ainsi de réduire les arrosages.

Inconvénients : le séchage de l'herbe est long et nécessite de nombreuses manipulations.

Quand le rêve... de vacances... devient un cauchemar !

Partir en vacances est souvent le projet de toute l'année. Vous avez posé vos congés d'été et il ne vous reste plus qu'à trouver la maison idéale, pour vous ressourcer, souffler, vous offrir une petite parenthèse de répit bien mérité.

Vous surfez sur la toile et vous vous projetez déjà dans cette superbe villa, en famille ou avec vos amis.

Les escrocs se dissimulent peut-être derrière cette petite annonce et n'attendent que vous.



Les 5 arnaques les plus courantes :

- ✓ Le bailleur se volatilise après le versement de l'acompte.
- ✓ L'adresse mail du propriétaire a été piratée par des escrocs.
- ✓ Le bien est déjà loué.
- ✓ Le logement n'existe pas.
- ✓ La location ne correspond pas au descriptif de l'annonce.

La gendarmerie de la Meuse vous recommande de suivre ces précautions pour des vacances réussies :



- ✓ Méfiez-vous des tarifs ultra-compétitifs
- ✓ Vérifiez les coordonnées du bailleur
- ✓ Assurez-vous qu'aucune arnaque n'a été signalée concernant cette location ou ce bailleur
- ✓ Soyez vigilants sur le montant de l'acompte
- ✓ Préférez un paiement sécurisé depuis le site internet de la société immobilière (surtout pas de mandat)
- ✓ Demandez un contrat de location écrit
- ✓ Vérifiez s'il contient des clauses abusives
- ✓ Demandez un état des lieux détaillé, des photos complémentaires.
- ✓ Vérifiez avec « Google maps » ce qui se trouve exactement à l'adresse de la villa

En bref :

Avec la période estivale, les **démarcheurs** sont de plus en plus actifs. Petits travaux de bricolage, nettoyage de façade, tonte de pelouse ou entretien d'espaces verts ou encore ramonage de cheminée. Attention, **restez vigilant**, demandez systématiquement un **devis ou une facture**, ne laissez pas le démarcheur faire un essai. Composez immédiatement le **17**, si ils se montrent trop pressant voire menaçant.

Pour toute urgence composez le **17**
(ne pas répondre à ce présent message de prévention)



Nouveau circuit de randonnée à Houdainville n°82 : « Autour de Saint Symphorien »

Mandaté par la CAGV avec l'accord des communes concernées, la Fédération Française de Randonnée s'est vu confier la tâche de tracer des circuits de randonnées. De façon imagée, il fallait, à partir de certains villages proches de la voie verte, créer des circuits en pétales de marguerite.

C'est le comité départemental de la FFR qui a proposé un tracé approuvé par le Conseil Municipal d'Houdainville, puis est venu le temps de la numérisation et aujourd'hui celui du balisage de ce PR 82 (Promenade et Randonnée) symbolisé sur des plaquettes par un rectangle jaune.

Le départ de « Autour de Saint Symphorien » se fait au pont de Butry où se trouvera bientôt le panneau explicatif, pour une boucle en 8 de 10,5km qui peut être écourtée de 2 km en suivant balisage et fléchage.

Des randofiches avec plan et description sont disponibles. Vous pouvez retrouver toutes celles du département de la Meuse sur le site : <https://meuse.ffrandonnee.fr/html/3856/randofiches>

VOTRE CHIEN ET LES ABOIEMENTS

Les aboiements intempestifs de votre (vos) chien(s) peuvent constituer une véritable gêne pour votre proche voisinage. Pensez-y et veillez à limiter ces nuisances !

Il apparaît utile de rappeler aux propriétaires qu'ils sont tenus de prendre toutes les mesures destinées à préserver la tranquillité du voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (dressage, collier anti-aboiement, ...).

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage » cf art. R 1334-31 Code de la Santé Publique.

« On veut un chien, alors il faut assumer ! Quand celui-ci aboie dans la maison, on le fait taire. Alors quand il est dans la cour, pourquoi ne pas en faire autant ? »

Voilà ce qui peut nous être dit par des habitants en mairie. Mais pour ne pas créer d'inutiles tensions de voisinage, l'exercice du pouvoir de police du Maire n'est pas toujours souhaité par les voisins.

Merci donc aux propriétaires concernés de rester vigilants.

Cérémonie aux Veilleurs de la Paix



Honneur aux marcheurs qui parcourent 598 km en mémoire aux 598 soldats décédés en opération extérieure.

Le projet initial était une marche de 597 km pour 597 hommes morts au combat.

En effet, depuis hier, un soldat en mission au Liban nous a quitté.

HOMMAGE, SOUVENIR et HONNEUR à ces Hommes enfreints aux horreurs de l'humanité.

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Patrick Lorans, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. Chevalier Alexandre – M. Mailfert Cédric – M. Martinet Jérôme – M. Denis Waxweiler.